



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

2^{ème} MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GENILLÉ

Consultation du dossier du 31 octobre 2024 au 1^{er} décembre 2024

A la mairie

Aux jours et heures d'ouverture habituels

Du mardi au samedi de 9h00 à 12h00

Un registre sera mis à disposition pour formuler vos remarques.

La procédure de la 2^{ème} modification simplifiée du PLU a été initiée pour permettre de faire évoluer les principes d'aménagement, le périmètre et le phasage de l'OAP 1 – Rue du 11 Novembre et de créer un emplacement réservé dans le cadre du futur aménagement du secteur